



PRIÈRE

DIX HEURES

M. GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (démocratie pour les électeurs)/The Legislative Assembly Amendment Act (Democracy for Voters)*.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* ASHTON, M. SCHULER, M. le *ministre* SWAN et M. FRIESEN interviennent. M. le *ministre* CHOMIAK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Diversité culturelle

Attendu :

que la diversité religieuse et culturelle constitue l'un des principaux atouts de la province;

que, depuis 1999, le Manitoba a accueilli plus de 100 000 nouveaux immigrants qui apportent de nouvelles perspectives fortement valorisées;

que le *Code des droits de la personne* du Manitoba interdit la discrimination injustifiée et il promeut l'inclusion fondée soit sur l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale ou le milieu ou l'origine ethnique, soit sur la religion, la confession, ou encore la croyance, l'appartenance ou l'activité religieuses;

que le gouvernement provincial tient à un marché du travail inclusif qui valorise la diversité, est représentatif de la population desservie et respecte la liberté de religion et le droit à l'expression religieuse;

que le Canada et le Manitoba doivent conserver leur réputation mondiale d'endroits où les gens peuvent cohabiter en paix et où les différences culturelles et religieuses sont célébrées plutôt que dénoncées,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba réaffirme à ses citoyens que la diversité religieuse et culturelle du Manitoba est une marque de fierté;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à maintenir l'engagement pris en faveur de la diversité et de la liberté religieuse au Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. WIEBE et EWASKO, M^{mes} WIGHT, MITCHELSON et ALLAN ainsi que M. GOERTZEN interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*;

(M. le ministre BJORNSON)

(N^o 207) — *Loi sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements/The Settlement of International Investment Disputes Act*.

(M. HELWER)

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Fewiuk, C. Fulsher, G. Fotty et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (B. Neufeld, C. Hébert-Lafantaisie, M. Waddle et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services fournis aux collectivités touchées jusqu'à ce que des consultations publiques soient tenues et à trouver une solution de rechange afin de maintenir ou d'améliorer la qualité des services offerts dans la région. (C. Waddell, E. Mandziuk, K. Jackman-Atkinson et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (K. DeBaets, W. Jefferies, D. Denning et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. FRIESEN, PETERSEN et EICHLER, M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que M. BRIESE font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le soutien aux emplois et à la formation professionnelle sera examinée le mardi 3 décembre 2013.

M. le *ministre* SWAN présente la proposition suivante :

Proposition du gouvernement : Sénat canadien

Attendu :

que le Manitoba a aboli sa Chambre haute en 1876;

que le Manitoba privilégie l'abolition du Sénat;

que le Comité spécial multipartite sur la réforme du Sénat a tenu des audiences publiques partout au Manitoba au cours desquelles les Manitobains lui ont fait savoir qu'ils appuyaient massivement la réforme du Sénat ou son abolition complète;

que certains sénateurs ont trop souvent servi des intérêts politiques partisans au lieu de servir l'intérêt public;

que les problèmes qui se sont produits au cours de la dernière année ont d'une part, ébranlé la confiance déjà fragile qu'avaient les Manitobains à l'égard de cette institution et, d'autre part, démontré ses profondes imperfections,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à entamer immédiatement des négociations avec les provinces afin d'abolir le Sénat canadien.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M. GOERTZEN, M. le *ministre* ALLUM, M. SCHULER, M^{me} la *ministre* BRAUN ainsi que MM. GERRARD et NEVAKSHONOFF interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
IRVIN-ROSS
KOSTYSHYN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 29

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 18

La séance est levée à 17 h 5, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID